

# Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac Rapport au conseil intercommunal

de la commission pour le préavis 01/2024 relatif  
à l'acquisition de deux classes en pavillons scolaires

Pour l'enseignement primaire et de quatre classes en remplacement du pavillon Ecublens à Villeneuve



Villeneuve, le 20 avril 2024

Rapporteur : Mme Aurore Seydoux  
Membres M. Julien Cattin  
M, Reynald Daenzer  
Mme Séverine Stettler (excusée)  
M. Thomas Dubois (excusé)

Dates séances			Signatures
19,04,2024	xx.xx.xx	xx.xx.xx	
19,04,2024	xx.xx.xx	xx.xx.xx	
19,04,2024	xx.xx.xx	xx.xx.xx	
xx.xx.xx	xx.xx.xx	xx.xx.xx	
xx.xx.xx	xx.xx.xx	xx.xx.xx	

## Rapport de la Commission relative au préavis no 01 /2024, concernant l'acquisition de deux classes en pavillons scolaires pour l'enseignement primaire à Villeneuve et de quatre classes en remplacement du pavillon Ecublens à Villeneuve

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée de l'étude s'est réunie en date du 19 avril 2024 à la salle du Conseil de Villeneuve pour l'examen du préavis 01/2024 concernant l'acquisition de deux classes en pavillons scolaires pour l'enseignement primaire et de quatre classes en remplacement du pavillon Ecublens à Villeneuve. Cette séance a eu lieu en présence de Monsieur Marc-Olivier Narbel Président du CODIR.

Les membres de la commission le remercient pour sa disponibilité ainsi que pour les compléments d'information et les éclairages apportés.

### **Acquisition de deux classes en pavillons scolaires**

Ces dernières années la population scolaire n'a cessé d'augmenter dans les communes du Haut-lac. Entre la rentrée d'août 2021 et celle de 2024 ce n'est pas moins de 120 élèves supplémentaires qu'il faudra accueillir.

Cette situation n'est pas nouvelle. En effet, depuis plusieurs années nous sommes confrontés à cette augmentation et avons remédié à ce manque de locaux en installant des pavillons, à Roche, à Villeneuve collèges du Lac et de la Tour rouge.

Elle est principalement due au fait que le projet d'un nouveau collège intercommunal n'avance pas aussi vite qu'il devrait. Il est à relever que nous avons investi, ces dernières années, plusieurs centaines de milliers de francs pour des constructions provisoires.

En ce qui concerne l'acquisition de deux classes en pavillons scolaires pour la future rentrée d'août 2024, nous n'avons aucun doute quant à leur utilité. A l'heure actuelle nous avons de nombreuses classes qui dépassent le quota d'élèves admis. Cette situation n'est plus admissible tant pour les élèves que pour les enseignants.

Ces deux modules métalliques préfabriqués seront loués pour une période estimée à 20 mois avec possibilité de prolongation.

### **Remplacement du pavillon « Ecublens »**

Pour mémoire ce pavillon de 4 classes avait été acheté à l'époque pour 1 franc symbolique à la commune d'Ecublens. Il a largement rempli son rôle depuis plus de vingt ans. Aujourd'hui, et ceci depuis plusieurs années, il s'est passablement dégradé et ne répond plus aux normes de sécurité actuelles et aux directives cantonales.

Pour mémoire, à l'automne 2022, la direction des écoles avait porté à la connaissance du Comité directeur de l'ASPHIL qu'il allait manquer deux classes primaires pour la rentrée 2024. Le besoin de classes se situait sur le site de la Tour Rouge. Dès cette information connue, le Codir avait pris la décision de ne pas implanter des containers portacabines provisoires, mais de créer des structures définitives, soit en remplaçant les containers du pavillon « cimetière » ou ceux du pavillon « Ecublens ». Une étude de faisabilité et comparative avait été confiée à un bureau d'architecte.

Le résultat de cette étude avait démontré que la variante, remplacement des pavillons « Ecublens » était la plus judicieuse (voir le préavis 04/2023, demande de crédit et mise au concours d'un pavillon scolaire à la Tour Rouge, à Villeneuve.)

Aujourd'hui, afin de procéder au remplacement, du pavillon « Ecublens », le Comité directeur de l'ASPHIL nous propose :

- 1 Location de modules provisoires comprenant quatre classes et déplacement de la bibliothèque
- 2 Dans un deuxième temps, démantèlement du pavillon Ecublens, construction d'un nouveau bâtiment comprenant 9 classes, une bibliothèque et les bureaux de l'ASPHIL. Valeur estimée à l'époque de cette construction entre 7 et 8 millions TTC. Aujourd'hui certainement entre 8 et 10 millions

L'installation provisoire de ces six classes (quatre en remplacement des salles de classe « Ecublens » et les deux supplémentaires) est prévue à proximité de la salle de gymnastique.

Sur l'appel d'offres sur invitation c'est la Firme MBox Gétaz-Miauton qui a obtenu l'adjudication

### **Délai de réalisation prévus**

Avril 2024	Demande de dispense d'enquête pour les deux classes pavillons
Mai 2024	Présentation du préavis location pavillons au Conseil intercommunal
Juillet 2024	mise à l'enquête des six classes pavillons
Avril-août 2024	Préparations des terrains et installation du module 2 classes
Août 2024	remise des deux classes pavillons pour la rentrée scolaire
Septembre 2024	Présentation du préavis crédit de construction au Conseil intercommunal
Novembre 2024	mise en place des 4 classes supplémentaires
Décembre 2024	déménagement des classes Ecublens.

Pour plus de transparence, la commission aurait souhaité recevoir simultanément le préavis pour la nouvelle construction du collège de 9 classes, d'une bibliothèque et les bureaux de l'ASPHIL en remplacement du pavillon « Ecublens ».

En effet, avant de procéder au démantèlement du pavillon « Ecublens », il faut avoir la certitude que le conseil intercommunal de l'ASPHIL valide cette nouvelle construction, faute de quoi nous risquons de nous retrouver avec des classes en moins et une construction provisoire qui risque d'être du provisoire qui dure. Si tel devrait être le cas, nous n'aurions plus la possibilité d'agrandir la salle de gymnastique.

Malgré cette incertitude la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté et donc de prendre les décisions suivantes :

- **vu** le préavis no 01/2024
- **ouï** le rapport de la Commission chargée de son étude
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

### **DECIDE**

- D'approuver le préavis relatif d'un crédit d'investissement pour l'acquisition de modules préfabriqués.
- D'accorder au CODIR de l'ASPIHL un crédit d'ouvrage de Fr 276'110.00 TTC pour la location et installation de pavillons scolaires nécessaires pour accueillir deux salles d'enseignement supplémentaires pour la rentrée scolaire 2024.
- D'accorder au CODIR de l'ASPIHL un crédit d'ouvrage de Fr 303'372.00 TTC pour la location et installation de pavillons scolaires nécessaires pour accueillir quatre salles d'enseignement supplémentaires et au déplacement de la bibliothèque uniquement à condition de l'acceptation du crédit de construction et de l'obtention du permis de construire.
- D'autoriser le financement de cet investissement par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché

Villeneuve, le 20 avril 2024

Pour la Commission :

Aurore Seydoux, 1<sup>er</sup> membre

Julien Cattin

Reynald Daenzer

Thomas Dubois (excusé)

Séverine Stettler (excusée)